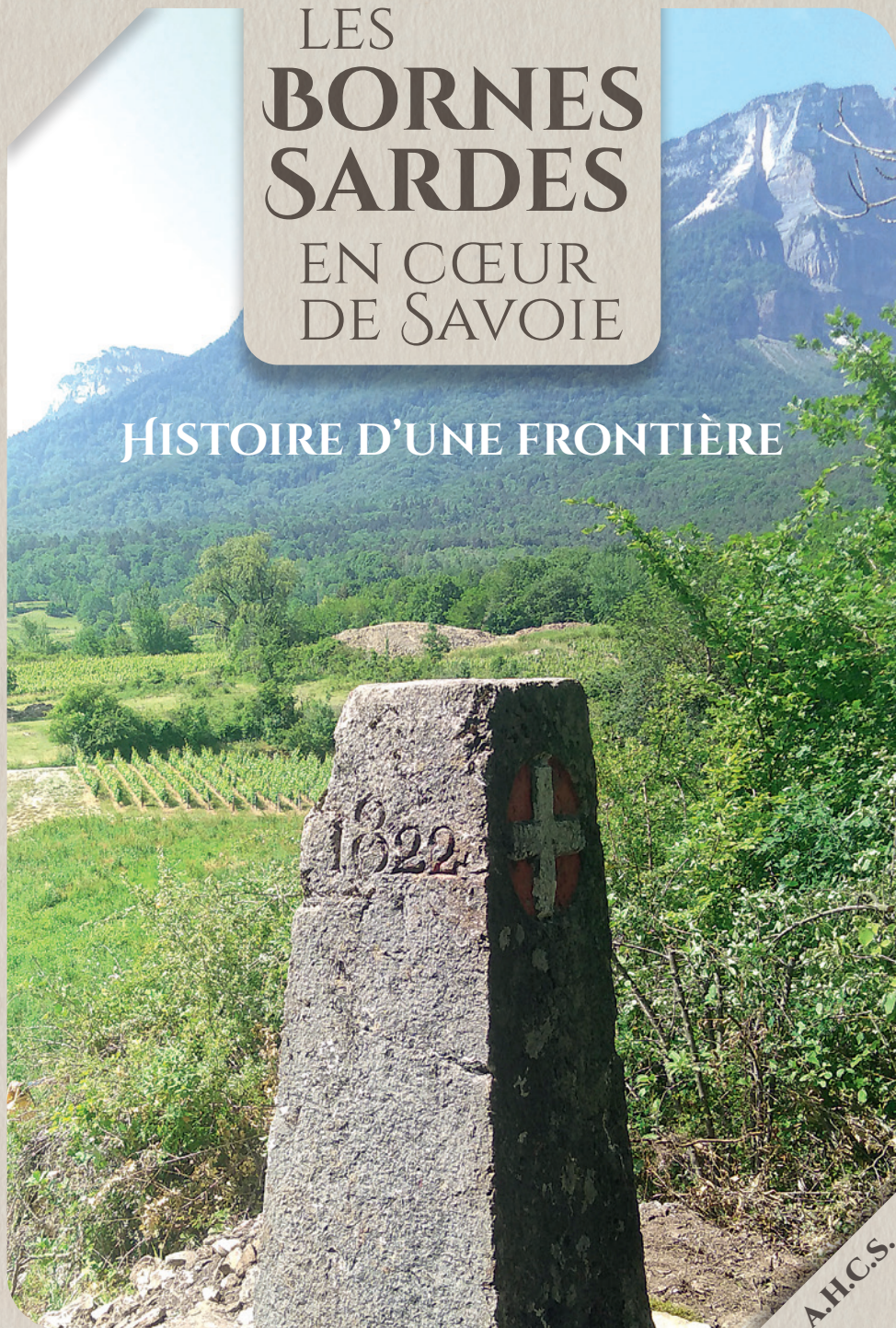


LES
**BORNES
SARDES**

EN CŒUR
DE SAVOIE

HISTOIRE D'UNE FRONTIÈRE



A.H.C.S.

UN PEU D'HISTOIRE...

Selon les siècles, les zones d'influence du Dauphiné et de la Savoie, puis de la France et de la Savoie furent fluctuantes. Les invasions et l'acharnement guerrier des uns et des autres vont façonner cette frontière progressivement.

Au commencement, cette profonde vallée était propice aux déplacements et échanges plus qu'à l'esprit de frontière. Plusieurs influences culturelles venues du Nord ou du Sud, trouvaient là une bordure naturelle entre versants des Bauges, de Chartreuse ou du massif de Belledonne, la rivière Isère coulant en son milieu.

Ce n'est qu'en **1032**, à l'effondrement du royaume de Bourgogne que naît une ligne d'affrontement entre Savoie propre et Dauphiné ; à tour de rôle, les Dauphinois prennent l'initiative, les Savoyards reprennent le dessus.

Suite au traité de Paris du **5 janvier 1355**, le Dauphiné est vendu à la France, des terres sont échangées, des châteaux cédés et la paix s'instaure. Cependant, pour la Combe de Savoie et le Grésivaudan ce traité ne change rien, la limite demeure floue, ainsi La Chapelle-Blanche et Laissaud sont français..., ce qui ne laisse pas sans émoi la population.

En **1576** rien n'est réglé et pas moins de 61 conciliabules se tiendront afin de fixer cette ligne-frontière ; on fera appel aux seigneurs locaux, témoins, vieillards pour définir quel arbre mort, quelle marque, matérialise la limite sacrée entre les deux états. Enfin, le **27 avril 1672** le traité de Saint-Germain-en-Laye fixe les limites delphino-savoyardes. Louis XIV, roi de France et Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, signent le fameux document, et des bornes sont plantées.

Par le traité de Turin le **24 mars 1760**, le roi de Sardaigne Charles-Emmanuel III et le roi de France Louis XV entérinent le tracé de la frontière et de leurs états. Des cartes précises sont dressées et un bornage est mis en place définitivement le **4 avril 1761**. Les habitants de Laissaud, La Chapelle-Blanche, le hameau de Saint-André, la plaine des Mortes, changent enfin de pays et deviennent savoyards ; 628 habitants sont obligés de prêter serment de fidélité à leur nouveau souverain.

Le **22 septembre 1792**, l'assemblée des Allobroges vote le rattachement de la Savoie à la France révolutionnaire. Le département du Mont-Blanc (partie occidentale de l'ancien duché) devient le 84^e département de la République et le restera pendant 23 années. De nombreuses bornes frontières rendues obsolètes disparaissent.

• LA LIMITE •

Ainsi la frontière quitte le cœur du massif de la Chartreuse, descend du col du Fraîne (borne 37) et dévale les pentes du Granier. À Les Marches, au hameau de Saint-André, la limite suit le cheminement du Glandon pour descendre dans la vallée du Grésivaudan jusqu'au niveau de Chapareillan, puis traverse la rivière Isère. De là, la frontière suit une ligne droite jusqu'à la rivière Bréda, remonte en direction d'Arvillard en suivant le Bens et le Vallon des Férices et arrive au col de la Bourbière où se situe la borne 67.

À la chute de Napoléon, le **30 mai 1814**, le premier traité de Paris coupe de façon arbitraire la Savoie en deux parties l'une reste française, l'autre est rattachée au royaume de Sardaigne ; il sera suivi le **20 novembre 1815** par le deuxième traité de Paris, qui signe le retour de la Savoie à la monarchie sarde et restituée à la Savoie ses limites de 1760.

Sur la base du deuxième traité de Paris, des bornes nouvelles seront plantées en **1822**. L'endiguement de l'Isère (1829-1854) nécessite une ultime rectification du bornage, et la taille de nouvelles bornes.

Enfin, le **24 mars 1860**, la Savoie est définitivement réunie à la France avec le traité de Turin. Un décret impérial divise la Savoie en deux départements : la Savoie (73) et la Haute-Savoie (74).

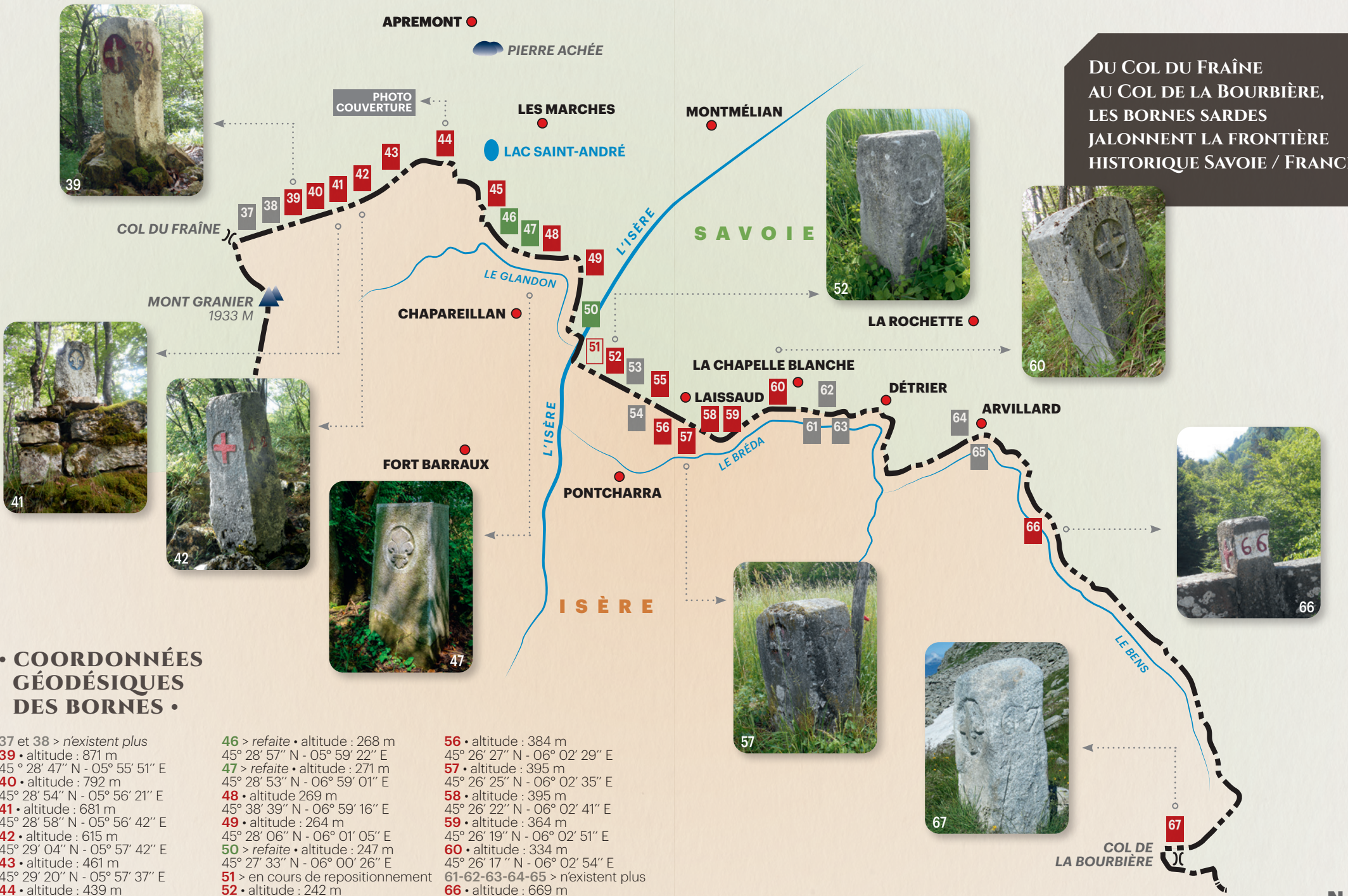


• L'INTENTION •

Dans la continuité de la publication, en 2020, de l'ouvrage collectif « 1000 ans d'Histoire en Cœur de Savoie », A.H.C.S. (Association de l'Histoire en Cœur de Savoie) propose ici une évocation des bornes frontières implantées au cours des siècles pour délimiter Dauphiné et Savoie ; la limite, âprement disputée, a enfin été arrêtée en 1822 et ce fascicule imaginé pour le bicentenaire des bornes vous permettra de découvrir ce patrimoine historique local peu connu.

Ce projet, d'abord initié par l'association « Mémoire et Patrimoine de Les Marches », fédère aujourd'hui, au sein de l'A.H.C.S. et selon ses vœux, associations, chercheurs, bénévoles et élus de diverses communes, « frontalières » ou pas, de Cœur de Savoie.

DU COL DU FRAÎNE
AU COL DE LA BOURBIÈRE,
LES BORNES SARDES
JALONNENT LA FRONTIÈRE
HISTORIQUE SAVOIE / FRANCE.



• COORDONNÉES
GÉODÉSQUES
DES BORNES •

37 et 38 > n'existent plus
39 • altitude : 871 m
 45° 28' 47" N - 05° 55' 51" E
40 • altitude : 792 m
 45° 28' 54" N - 05° 56' 21" E
41 • altitude : 681 m
 45° 28' 58" N - 05° 56' 42" E
42 • altitude : 615 m
 45° 29' 04" N - 05° 57' 42" E
43 • altitude : 461 m
 45° 29' 20" N - 05° 57' 37" E
44 • altitude : 439 m
 45° 29' 32" N - 05° 57' 57" E
45 • altitude : 389 m
 45° 29' 20" N - 05° 58' 21" E

46 > refaite • altitude : 268 m
 45° 28' 57" N - 05° 59' 22" E
47 > refaite • altitude : 271 m
 45° 28' 53" N - 06° 59' 01" E
48 • altitude 269 m
 45° 38' 39" N - 06° 59' 16" E
49 • altitude : 264 m
 45° 28' 06" N - 06° 01' 05" E
50 > refaite • altitude : 247 m
 45° 27' 33" N - 06° 00' 26" E
51 > en cours de repositionnement
52 • altitude : 242 m
 45° 26' 58" N - 06° 01' 08" E
53 et **54** > n'existent plus
55 • altitude : 385 m
 45° 26' 30" N - 06° 02' 22" E

56 • altitude : 384 m
 45° 26' 27" N - 06° 02' 29" E
57 • altitude : 395 m
 45° 26' 25" N - 06° 02' 35" E
58 • altitude : 395 m
 45° 26' 22" N - 06° 02' 41" E
59 • altitude : 364 m
 45° 26' 19" N - 06° 02' 51" E
60 • altitude : 334 m
 45° 26' 17" N - 06° 02' 54" E
61-62-63-64-65 > n'existent plus
66 • altitude : 669 m
 45° 25' 37" N - 06° 08' 06" E
67 • altitude : 2 352 m
 45° 21' 34" N - 06° 10' 12" E

■ BORNES ANCIENNES ■ BORNES «NOUVELLES» EN COURS DE REPOSITIONNEMENT BORNES DISPARUES



• ZOOM SUR LES CARACTÉRISTIQUES DES BORNES SARDES •

Les bornes anciennes en forme de tronc de pyramide posées sur une base rectangulaire, la face supérieure plate, seront conservées.

Les bornes nouvelles mesurent 90 cm hors sol et sous leur socle enfoui à 50 cm de profondeur « est placé un décimètre cube de charbon de bois et des témoins provenant d'une brique cassée en deux, placée de champ à 18 pouces de profondeur, côté cassé tourné vers la borne. » (source : A la découverte des bornes de 1822 et 1823)

Les bornes sont gravées d'un côté, d'une fleur de lys dans un ovale et de l'autre d'une croix de Savoie dans un cercle de 24 cm de diamètre ; sur le côté gauche en regardant la fleur de lys est gravé le numéro d'ordre, à l'opposé le millésime (1822-1823). La ligne tracée sur la face supérieure plate montre le changement de direction de la frontière. Les bornes sont posées sur un socle afin d'être visibles à la fois de la précédente et de la suivante.

Lors de la nouvelle rectification du bornage de 1854, on en profita pour remplacer les bornes de 1822 détériorées, celles-ci sont gravées sur la face France d'une aigle impériale.



43

La borne **43** est élevée sur un socle maçonné de 2 mètres de hauteur. Elle est située au-dessus du petit lac Froment.



45

En très bon état de conservation. La borne ancienne* **45** de 60 cm de hauteur, se situe au hameau de Saint-André, sur une propriété privée, près du ruisseau le Glandon. La ligne tracée sur sa face supérieure plate, montre la direction de la frontière.



46

La borne **46**, portée disparue pendant plusieurs années, a trouvé sa remplaçante en 2018 et se trouve en bordure de route. Elle a été réalisée par Jean-Michel Étienne, tailleur de pierre de Saint-Pierre-de-Chartreuse.

* Bornes anciennes : les bornes de 1761 en bon état sont conservées pour le nouveau bornage de 1822



48

La borne **48**, sur le pont de la RD 1090, enjambe le ruisseau du Glandon. Cet obélisque érigé en 1785, en pierre des carrières des Abymes de Myans et la chaux de Bellecombe était décoré des armes des deux états. Dans les premiers mois de la Révolution, les armes des deux états seront effacées et la pyramide renversée. La borne sera relevée en 1821.

Une petite borne sarde indique sur la face côté route « OK » soit zéro kilomètre et sur les faces latérales les distances aux bourgs de Chapareillan vers le sud et des Marches à l'opposé.



La borne **50** du tracé de 1854, retrouvée en 2004, puis cassée et remplacée en 2018 se caractérise par sa face supérieure plate, sa face France avec l'aigle impériale et le numéro 50, sa face Savoie sans croix. Elle se situe rive droite de l'Isère à proximité de l'autoroute. Elle a été réalisée par Jean-Michel Étienne, tailleur de pierre de Saint-Pierre-de-Chartreuse.



50



56

La borne **56** est un élément unique, elle a une forme pyramidale à base rectangulaire ; sa face supérieure est en chapeau de gendarme, ses faces latérales en creux entourées d'une doucine qui se terminait en accolade à la base, aujourd'hui malheureusement détériorée.



Les **bornes 52 à 60**, ont subi un martelage de la fleur de lys à la Révolution de 1848 effaçant ainsi le symbole de la royauté - Louis Philippe abdique le 24 février 1848, le même jour est proclamée la Deuxième République.



58

RÉFÉRENCES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



Frontière Dauphiné-Savoie
À la découverte des bornes
de 1822 et 1823



1 000 ans d'histoire
en Cœur de Savoie
(A.H.C.S)



Savoie Mont Blanc
Les bornes sardes
des Marches



Altitude Rando
Les bornes frontières
Dauphiné-Savoie
Chapareillan et Les Marches



Altitude Rando
Les bornes frontières
Dauphiné-Savoie
entre Chapareillan,
Les Marches et le Lac Noir

QUELQUES RECOMMANDATIONS AVANT DE VOUS SOUHAITER DE BELLES DÉCOUVERTES

- Merci de respecter les zones naturelles que vous traversez (prairies, bois) ainsi que les bornes, parfois instables et situées dans certains cas sur des terrains privés.
- Pensez à emporter vos déchets.
- Portez des chaussures adaptées à la marche.
- Cette brochure est un document d'information historique et patrimoniale, et n'engage pas la responsabilité de l'A.H.C.S. dans le cadre de balades et randonnées sur le terrain.

ACTION FINANCÉE PAR



ONT PARTICIPÉ AU PROJET

Michèle Berlioz • Françoise Ladoux
Annie Dhenin • Claudette Tardy
Michèle Tiberi • Martine Selva
Noëlle Merlet-Dassé • Ghislain Garlatti
Maurice Pichon • Claude Selva

AVEC LE SOUTIEN TECHNIQUE DE

Andrée et Jacques Verdun
Armand Combaz

ASSOCIATION DE L'HISTOIRE EN CŒUR DE SAVOIE (A.H.C.S.)

Mairie - 18, Place de la Mairie
73390 Chamoux-sur-Gelon
a.h.s.c.073@orange.fr



ISBN: 978-2-9584269-0-3



9 782958 426903

Conception :  EKLIPSDSIGN

Photos : Noëlle Merlet-Dassé, Annie et Jean-François Dhenin, Martine Selva

Responsable de publication : Maurice Pichon • Tirage : 5 000 exemplaires © Août 2022